

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 22 Mai 1849.

No. 72

NOUVELLES D'EUROPE.

PROCLAMATION.—Les journaux de Marseille nous apportent l'ordre du jour suivant de M. le général Oudinot: "Soldats, le président de la République vient de me confier le commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Cet honneur impose de grands devoirs; votre patriotisme m'aidera à les remplir. Le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les destinées du peuple italien puissent être à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité. Il nous confie le drapeau de la France, pour le planter sur le territoire romain, comme un éclatant témoignage de nos sympathies. Soldats de terre ou de mer, enfants de la même famille, vous mettez en commun votre dévouement et vos efforts; cette confraternité vous fera supporter avec joie les dangers, les privations et les fatigues. Sur le sol où vous allez descendre, vous rencontrerez à chaque pas des monuments et des souvenirs qui stimuleront puissamment vos instincts de gloire. L'honneur militaire commande la discipline autant que la bravoure; ne l'oubliez jamais. Vos pères ont en leur cœur le privilège de faire chérir le nom Français partout où ils ont combattu; comme eux, vous respecterez les propriétés et les mœurs des populations amies. Dans sa sollicitude pour elles, le gouvernement a prescrit que toutes les dépenses de l'armée leur fussent immédiatement payées en argent. Vous prendrez en toute occasion, pour règle de conduite, ces principes de haute moralité. Par vos armes, par vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples; elle ne souffre pas moins de la licence que du despotisme. L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquérir pour elle-même: l'ordre dans la liberté.

Marseille, le 20 avril 1849.
Le général en chef, OUDINOT DE REGGIO.
UNE MISSION. — M. de la Tour d'Auvergne, attaché à la direction politique du département des affaires étrangères, a été désigné pour accompagner M. le général Oudinot en qualité de secrétaire de la légation. Il est parti hier au soir porteur de dépêches et d'instructions pour le commandant en chef de la division expéditionnaire, laquelle se partage, dit-on, en deux corps formant un effectif de 15,000 hommes, et dont le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély prendrait le commandement dans le cas où la mission du général en chef l'empêcherait momentanément de l'exercer lui-même. — M. de la Tour d'Auvergne, chargé déjà de deux missions à Gênes, est revenu du cardinal-évêque d'Arras.

DÉPART.—On lit dans le *Nouveliste de Marseille* du 23: "Ce matin, à dix heures, l'escadre expéditionnaire a levé l'ancre. Le *Panama*, l'*Infant*, et le *Veloce*, qui étaient montés dans le bassin de la Joliette, ont pris les devants. Le *Leopard*, à bord duquel le contre-amiral Tréhouart a arboré son pavillon, et qui porte le général Oudinot, commandant en chef et son état-major, est sorti du port quelques instants après, suivi de l'*Albatros*. Cette dernière frégate est restée sur rade jusqu'à ce que le *Ténor* lui eût amené la corvette à voiles la *Provençale*, qui a pris sa remorque. A midi, les sept bâtiments étaient au large, poussés par un fort vent de nord-ouest qui accélère beaucoup leur traversée. On sait que l'escadre doit rallier, en passant, la division de Toulon. Au moment où l'expédition appareillait, une frégate à vapeur était signalée. C'était le *Soné*, parti avant-hier de Toulon, et que le gros temps avait forcé de relâcher à la Ciutat. Ce navire, qui sera probablement suivi de quelques autres, vient prendre de nouveaux renforts, et probablement de la cavalerie, qui est arrivée depuis plusieurs jours dans notre ville."

MILAN.—Les négociations engagées à Milan entre la Sardaigne et l'Autriche pour la conclusion d'un traité, viennent d'être interrompues. Les conditions présentées par l'Autriche sont d'une nature telle que le gouvernement sarde ne peut pas les admettre; les voici: 1^o occupation commune d'Alexandrie, après que le Piémont aura réduit son armée; 2^o paiement de 256 millions de livres pour frais de guerre et d'indemnité; 3^o modification par le roi Victor Emmanuel de la loi électorale et suppression de la liberté de la presse; c'est-à-dire violation formelle de la constitution à laquelle il vient de prêter serment. Cette dernière condition surtout est inacceptable. L'Autriche s'en est bien vite aperçue; aussi a-t-elle changé de langage, et a-t-elle donné ordre à son ministre plénipotentiaire de suspendre les négociations pour une quinzaine. Elle a proposé en même temps la convocation à Vérone d'un congrès auquel la France et l'Angleterre seraient invitées à envoyer des représentants. On suppose que ce qui a fait prendre à l'Autriche ce parti, c'est le désir de gagner du temps, afin de pouvoir détacher 30,000 hommes de l'armée de l'Italie, qui incombent au secours de ses troupes si maltraitées en Hongrie. Le ministre sarde a donné l'ordre de continuer avec une grande activité l'approvisionnement et l'armement de la place d'Alexandrie. Un camp de quarante mille hommes va se former sous la protection de cette forteresse et de la ligne qui s'étend jusqu'à Gênes. Le ministre de la guerre fait tous les préparatifs pour la reprise des hostilités; il prend aussi les mesures nécessaires pour renforcer l'escadre dans la mer Adriatique, dans le cas où l'on essaierait de l'écraser. — A Gênes, le désarmement s'opère avec lenteur; un délai de vingt-quatre heures a été accordé par la municipalité, avant l'emploi de mesures plus vigoureuses.

LA RÉACTION EN TOSCANE.—Le mouvement révolutionnaire que nous annonçons, il y a huit jours, a définitivement triomphé à Florence; mais le grand-duc n'est point encore rentré dans sa capitale. La première mesure de la municipalité toscane a été de dissoudre la garde nationale et d'en ordonner la reconstitution immédiate. Un second décret interdit les clubs et les cer-

cles politiques, et porte que le droit de réunion et d'association sera réglé par une loi à intervenir. L'assemblée constituante toscane est dissoute. Elle s'était déclarée en permanence; et elle a tenté un instant de résister à la dissolution qui lui était imposée par la municipalité. Mais la multitude s'étant portée par masses énormes vers le palais, la majorité a pris peur et s'est dispersée. Alors la municipalité, précédée par la musique militaire, et suivie par la garde nationale et une foule immense, s'est rendue, conjointement avec la commission des cinq, au Palais-Vieux, dont elle a pris possession, ainsi que de toutes les administrations publiques, au bruit des acclamations populaires. Elle est revenue ensuite sur la place du Grand-Duc, et, à la tête de la multitude, elle a proclamé la restauration de la monarchie constitutionnelle, et elle a promis le prochain retour du souverain. Le peuple a répondu à ces communications par les plus bruyants applaudissements. — Le 16 à ce lieu, à l'hôtel-de-ville de Livourne, la réunion qui avait été annoncée pour examiner le parti que la ville avait à prendre en présence du mouvement qui s'est opéré à Florence en faveur du grand-duc. La réunion était composée de toutes les classes de citoyens; l'évêque, les chefs de la garde nationale et les principaux négociants étaient présents. Après délibération il a été décidé que l'on devrait surseoir à toutes discussions relatives à l'adhésion ou à la résistance à la commission gouvernementale de Florence jusqu'à plus amples informations. Il a été nommé une commission de sûreté adjointe à la municipalité pour l'ordre intérieur de la ville.

PLAISANCE, 15 avril.—La régence instituée par le nouveau duc régnant Charles III se compose de MM. d'Al'Asia Lombardini, comte Paolo Scatti, marquis Pallavicino, ex-gouverneur de Plaisance, et le conseiller Sillati. Un courrier a été expédié au marquis Pallavicino pour l'informer à Turin, où il se trouve, de sa nomination à la présidence de la régence des duchés de Parme-Plaisance. Les décrets du lieutenant maréchal d'Appre (Autrichien), du 16 avril, ne signifient plus rien d'après la composition de cette régence, qui n'a rien à voir avec la junte créée par l'Autrichien. On parle d'une Constitution, etc. On est étonné de voir que Charles III, dans sa proclamation du 24 mars dernier, de Londres, n'a pas pris le titre de comte de Pontremoli. On dit que le maréchal Thurn aurait dernièrement prononcé ces paroles: "L'Autriche voudrait bien garder les duchés, mais la France ne le veut pas; elle voudrait qu'ils appartissent au Piémont. L'Autriche ne veut pas en entendre parler." On dit que les habitants des duchés devront, par ordre, se couper les cheveux.

Turin, 20 avril.—La garde nationale de Gênes a été dissoute par ordonnance royale du 18 avril. — On dit que l'instruction du procès du général Ramorino est terminée et qu'il a été trouvé coupable de désobéissance aux ordres du commandant en chef.

FLORENCE, 15 avril.—La ville est parfaitement tranquille, le peuple, la garde nationale veillent sans cesse au maintien de l'ordre. Toutes les municipalités s'empressent avec joie de reconnaître le gouvernement de Léopold. Les Autrichiens ne se sont pas avancés au-delà de Pontremoli. L'autorité a pris toutes les mesures afin d'éviter une invasion. Les ministres étrangers ont assuré le gouvernement qu'il pouvait compter que les Autrichiens respecteraient les Etats du grand duc.

WURTEMBERG.—Une crise des plus graves a éclaté dans le Wurtemberg, par suite du refus du roi d'accepter la constitution allemande, notifiée par l'assemblée de Francfort. On assure que le Roi a quitté Stuttgart et que les Baviarois sont en marche pour y rentrer. On a rappelé les troupes wurtembergeoises qui étaient en garnison dans le grand duché de Bade, depuis la dernière levée de boucliers dont ce duché a été le théâtre. A l'adresse de la chambre sur la question germanique, le roi avait répondu qu'il reconnaissait la constitution, sauf sur le point de la souveraineté, on n'il lui était impossible de se soumettre à la famille des Hohenzollern; qu'on pouvait le forcer à donner son adhésion à la nomination du roi de Prusse, mais que, dans un pareil cas, sa parole ne serait pas librement donnée. Malgré cette réponse, la chambre a adopté par 46 voix contre 23, la résolution suivante: "La chambre demande que la constitution de l'empire soit reconnue comme loi dans le Wurtemberg, et que tout citoyen soit tenu d'y obéir; que toute attaque à cette constitution soit regardée comme un crime." La lutte est donc engagée, et on accuse l'influence de l'Autriche de l'avoir provoquée. On espère cependant qu'elle se résoudra pacifiquement.

CHOLÉRA EN FRANCE.—Paris 26 avril 1849. — Le choléra, qui se montre depuis une quinzaine avec des oscillations peu marquées, a décoré d'une manière assez notable pendant ces deux derniers jours. Le nombre des nouveaux malades admis dans les hôpitaux et les hospices civils a été de 52, chiffre très-inférieur à celui des deux journées précédentes. Il y a eu parallèlement pour les décès une diminution remarquable: les cinq grands hôpitaux, l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité, Saint-Louis et Beaujon, ont compté 19 morts, ce qui ne fait pas 4 par hôpital et 6 autres cas sont répartis entre sept ou huit autres établissements. La mortalité a encore plus baissé à la Salpêtrière, où elle est tombée à 4 décès pour deux jours. A Bicêtre, dans le même temps, on n'a pas perdu un seul cholérique. La mortalité a également diminué en ville: le nombre des décès était, les 18, 19 et 20 de ce mois, de 31, 28 et 36; il est tombé ces deux derniers jours, à 21 et 23.

Chambre des Lords.—Séance du 23 avril. — Lord Brougham. — Je désire savoir s'il est vrai que les républicains de Rome et de Toscane ont vendu des objets d'arts précieux. On a dit qu'un membre de la chambre a fait acheter la *Transfiguration*. Je ne le crois pas, mais je crains que des objets moins importants aient été achetés, et je voudrais que le gouvernement adoptât les mesures nécessaires pour empêcher un pareil abus.

Le marquis de Lansdowne. — Il y a un beaucoup d'ex-

agération dans les rapports faits sur cette affaire. Les grands ouvrages d'art n'ont pas été touchés et l'on n'a pas essayé d'en disposer. Quant aux objets moins importants, je ne puis parler d'une manière aussi précise; mais je pense, comme le noble lord, que toute tentative faite pour en disposer doit être flétrie.

UN MINISTRE ROMANISTE.—Le Rd. S. W. Allies, recteur de Launton Oxen, qui a publié dernièrement un livre intitulé *Journal en France* en 1845 et 1848, avec des lettres de l'Italie en 1847, était il y a pas longtemps chapelain examinateur de l'évêque de Londres. Maintenant le même émet dans son journal sa croyance dans le grand dogme de la présence réelle, c'est-à-dire, dans la transsubstantiation, dogme qu'il croit ainsi que celui de l'intercession des saints et particulièrement celle à la mère de Dieu; et il n'est pas étonné de ce que l'Église catholique romaine regarde l'église d'Angleterre comme une pure apostasie, un éloignement de tout ce qui est grand, noble et entraînant dans la foi, et un gouffre où vont se confondre toutes les erreurs. Pendant que M. Shore périé dans les prisons d'Exeter pour avoir prêché l'évangile, on laisse à ce papiste ses 700 à 800 livres sterling en toute sûreté. M. Allies a reçu avis de ses diocésains de quitter son église, et il néglige de le faire; et son affaire va devenir une matière d'investigations sans aucun délai. (En effet si M. Allies est convaincu des erreurs de sa secte, il est difficile de comprendre comment il peut sympathiser avec sa conscience pour garder sa prébende de 700 à 800 livres..... Mais il n'est pas le seul.)

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

UN OMNIBUS LE DIMANCHE.—Nous avons eu, avant-hier soir, une chose que nous ne croions pas, si nous n'avions pas le témoignage de nos yeux: un omnibus attelé de quatre chevaux et remontant Broadway, malgré la solennité du dimanche. Il y a pour nous, dans ce fait, l'indice d'une révolution prochaine peut-être, dans les mœurs dominicales de New-York.

LE NUMÉRIQUE A NEW-YORK.—Il y a en ce moment dans les banques de la ville, une masse d'espèces s'élevant à plus de six millions de dollars; il se trouve en outre dans les coffres de la sous-trésorerie une somme de \$1,872,000.

INCENDIE DANS LES BOIS.—Une immense conflagration, dont l'origine est attribuée à la négligence de quelques charbonniers, vient de dévorer une vaste étendue de bois, située dans Long Island, à quarante milles environ de Brooklyn. En dépit de tous les efforts, le feu a duré cinq jours entiers et a étendu ses ravages sur un espace de six à sept milles. La perte est évaluée à \$250,000 et se trouve répartie entre cinquante ou soixante propriétaires.

INONDATION.—Une dépêche télégraphique de Pittsburg, datée d'hier, annonce que, par suite d'une crue soudaine dans la rivière Alleghany, la ville de ce nom est complètement inondée. Les habitants, contraints de chercher un refuge dans les étages supérieurs de leurs maisons, ont dû être recueillis en bateaux. Nombre d'embarcations et des quantités considérables de bois de charpente ont été entraînés par les eaux.

NOUVEAU JOURNAL FRANÇAIS.—Les feuilles de Boston annoncent qu'un journal français doit être prochainement établi dans cette ville sous le titre de *Le Bostonien*. Il est rédigé par MM. GAUDELIN BAILEUL.

DROITS DE DOUANE.—Les droits perçus par la douane à New-York sur le chargement du steamer *United States*, son dernier voyage s'élevèrent à la somme énorme de trois cent soixante-quinze mille piastres, non compris ce qui sera payé plus tard sur les articles entreposés. On calcule que le total des droits ne sera pas moindre de \$400,000.

PARRICIDE.—Le 28 avril, un crime horrible et accompagné de circonstances étranges a été commis par un individu nommé Newkirk, à quinze milles environ de Louisville. Ce misérable a tué sa mère âgée de près de cent ans, après avoir accompli cet attentat, il se tourna vers un jeune nègre qui se trouvait là, lui met son fusil entre les mains et lui ordonne de tirer sur lui, en le menaçant des plus affreux traitements s'il refuse l'obéir. L'enfant effrayé se décide à tirer, mais soit à dessein, soit que la main lui tremble, la balle s'égare. Le furieux le saisit alors et le frappe sans pitié, puis se tournant vers des voisins accourus au bruit: "Croyez-vous qu'on me pendu?" Et sans attendre la réponse il prend la fuite. Depuis lors toutes les recherches pour l'arrêter n'ont amené aucun résultat.

NOUVELLE GRENADE.—Des journaux de Santa Martha et de Bogota ont été reçus dernièrement à New-York. Ils annoncent l'avènement au pouvoir de José Hilario Lopez. Ce général a été élu président de la Nouvelle-Grenade le 7 mai.

VENEZUELA.—Des lettres de la Guayra, en date du 21 avril, nous annoncent un fait auquel on était bien loin de s'attendre: le général Monagas, président de la république vénézuélienne, et son vice-président, Guzman, viennent de se démettre simultanément de leurs fonctions. Nous aurons, sans doute avant peu le mot de cet événement qui, de manière ou d'autre, doit exercer une influence puissante sur les destinées de Venezuela. Le congrès n'avait du reste, que trois jours pour aviser aux exigences de la situation nouvelle créée par cette double démission, car il devait se réunir le 24 avril. Les correspondances que nous avons sous les yeux parlent toutes du général Páez comme de l'homme vers lequel se tournaient les regards et les vœux de la population.

SANT-DOMINGUE.—Des nouvelles non moins importantes, bien que d'un autre genre, nous parviennent de la République dominicaine. Les troupes du président Soulouque défaits par une source dont leurs ennemis avaient empoisonné l'eau, ont éprouvé, le 18 avril, une déroute complète, dans laquelle le président lui-même a failli être fait prisonnier. Cet événement a changé la face des choses et le rôle des partis. La ville d'Azua est retombée aux mains

des Dominicains et le général Santana, prenant à son tour l'offensive se préparait à envahir le territoire d'Haïti, en jurant de ne faire aucun quartier sur passage.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A une adresse des habitants de Bathurst, Haut-Canada; S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: MESSIERS, Je ressens un vif plaisir de la promptitude avec laquelle vous venez de l'avant, pour protester contre la tentative que l'on a récemment faite de priver les Représentants du pays de cette liberté qui est indispensable au fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel, et pour exprimer que vous êtes prêts à me donner votre appui pour le maintien de l'ordre public. Vous pouvez compter sur la ferme détermination que j'ai prise de persévérer dans la ligne de conduite que m'impose mon devoir comme Gouverneur Constitutionnel et de coopérer cordialement avec les autres branches de la législature dans la passation de mesures propres à promouvoir le bien public et à développer les ressources de cette magnifique province.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A une Adresse des habitants de la Longue-Pointe, signée par M. le Curé et 233 autres personnes; et à une autre Adresse des habitants de Ste Geneviève, signée par M. le Curé, M. Jobin, M. P. P., et 190 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante: MESSIERS,

J'ai à vous prier d'accepter pour vous et pour les habitants de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, les sincères remerciements du Gouverneur-Général, pour l'expression de leur loyauté et de leur attachement à Notre Souverain, et de leur approbation complète et entière de son administration du Gouvernement, ainsi que de leur sympathie pour les insultes auxquelles Son Excellence a été exposée et de leur détermination à maintenir et faire respecter l'ordre, les lois, la constitution et la paix de cette Province. Vous voudriez bien aussi faire parvenir l'expression de ces sentiments de Son Excellence aux signataires des Adresses des habitants de la Longue-Pointe et de Ste. Geneviève, transmises par votre lettre du 8 courant.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

Lieut.-Col. Jobin, M. P. P.

A une Adresse des habitants des Paroisses de St. Flavien et de Ste. Croix, signée, par M. le Curé et 1287 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait réponse dans les termes suivants: MESSIERS,

Le Gouverneur-Général me charge de vous faire agréer et de vous prier de présenter à vos paroissiens qui ont signé l'Adresse que vous avez transmise, ses meilleurs remerciements des sentiments de loyauté envers la Couronne Britannique, de reconnaissance pour la conduite de Son Excellence dans le Gouvernement, et de sympathie pour sa personne qu'il exprime la dite Adresse, en même temps que la détermination des signataires de prêter main forte, au besoin, au maintien de l'ordre constitutionnel et de la paix publique.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

Messire J. B. Potvin, Curé, Ste. Croix, Dist. de Québec

A une adresse votée dans une assemblée publique des habitants du comté de Glengarry, et présentée par une députation de dix personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse qui suit: Braves de Glengarry,

Mon cœur est vivement ému à la lecture de votre adresse noble et patriotique. J'y reconnais des preuves de cette forte intelligence qui met les hommes de notre race en état de priser comme ils doivent l'être les bienfaits d'une liberté bien ordonnée, et de ce vif sentiment d'attachement aux principes qui les porte à ne reculer devant aucun sacrifice que le devoir prescrit. Les braves de Glengarry n'ont pas besoin de récapituler leurs services. Il faut que celui-là ignore l'histoire du Canada qui ne sait pas combien ils ont fait pour leur souverain et leur pays. Vous habitez ici un magnifique pays; une terre remplie d'espérances, où vos enfants ont assez d'espace pour s'accroître et se multiplier, et pour devenir avec l'aide de Dieu plus grands et plus prospères que vous-mêmes. Mais je suis convaincu que nul charme moins puissants que le doux et aimable contrôle de ces institutions libérales dont l'Angleterre a l'orgueil et le privilège de doter ses enfants, n'assurera le développement paisible de ses ressources sans égales, ou ne liera ensemble comme une famille heureuse et unie les divers races dont se compose cette communauté. J'ai agi d'après cette conviction en travaillant pendant tout le cours de mon administration à vous assurer tous les avantages d'un gouvernement constitutionnel. C'est vraiment pour moi un sujet de plaisir d'apprendre que vous appréciez mes efforts; vous pouvez compter que je ne les ralentirai pas. Je réclame pour moi quelque chose de l'esprit qui vous anime; du dévouement pour une cause que je crois être juste; du courage pour affronter, si la chose est nécessaire, le danger et même les reproches dans sa défense; et une foi inébranlable que Dieu protège le juste droit.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse du comté de Leeds, signée par 3634 personnes, et présentée par 51 députés, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIERS,—Il est vraiment flatteur que les habitants loyaux et intelligents du comté de Leeds viennent de l'avant en aussi grand nombre, et avec un enthousiasme aussi généreux; pour exprimer leur confiance dans mon administration du gouvernement, leur désapproba-

tion des outrages commis à Montréal, et leur détermination d'aider par tous les moyens à leur disposition, mes efforts pour m'acquiescer de mes devoirs en ma qualité de représentant de Sa Majesté en Canada. Il serait beaucoup à regretter qu'il fut jugé nécessaire de changer le siège du gouvernement pour des raisons de la nature de celles que vous avez assignées. Tant que je jouirai de la confiance de Notre Gracieuse Souveraine, et qu'il me sera permis d'administrer le gouvernement avec justice entière et impartialité, je considérerai que c'est un grand honneur que d'être Gouverneur du Canada, mais je sens qu'à toutes autres conditions non séjour parmi vous ne saurait me faire honneur, ni vous être profitable.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de 23 chefs de famille du township d'Edwardburg, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur, — Le Gouverneur-Général m'enjoint de vous informer qu'il a reçu avec une vive satisfaction l'adresse signée par vous et les Franc-tenanciers en général du township d'Edwardburg. Les tristes événements qui ont récemment déshonoré cette ville ont eu l'avantage d'offrir au bon et loyal peuple de la province une occasion de témoigner leur dévouement à Notre Gracieuse Souveraine et leur attachement pour les liens qui les unissent à la Mère Patrie. Son Excellence se flatte que cette loyauté et ce patriotisme seront toujours les appanages distinctifs des habitants de cette vaste colonie.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire

W. B. Imrie, Ecuyer, Spenville, C. O.

A l'adresse de la ville de Woodstock, signée par 166 personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

Messieurs, — J'ai l'honneur d'acquiescer par ordre du Gouverneur-Général la réception de l'adresse des habitants de la ville de Woodstock et des environs à Son Excellence, transmise avec votre lettre du 10 courant. Son Excellence m'enjoint de vous prier d'informer les Messieurs qui ont signé cette adresse, qu'elle a reçu avec satisfaction l'expression d'assurance de leur constant attachement à Notre Très-Gracieuse Reine, de confiance et d'approbation de l'administration du gouvernement de cette province par Son Excellence. Son Excellence déplore amèrement les outrages honteux récemment commis au siège du gouvernement, et la perte irréparable qui a été délibérément causée au pays par la destruction des deux Bibliothèques précieuses, des deux Chambres du Parlement, et des archives publiques. C'est néanmoins un grand sujet de consolation pour Son Excellence de voir que les loyaux habitants de Woodstock, en commun avec la grande majorité des habitants respectables et intelligents de la province, sont prêts à la soutenir dans ses efforts pour maintenir le bon ordre et appuyer la majesté des lois.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

John Allen, Ecuyer, Woodstock.

A l'adresse suivante de S. G. Mgr. l'Evêque de Bytown, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse qui la suit immédiatement :

A Son Excellence le Très Honorable JAMES COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE etc., etc., etc.

MILORD, — Je crois de mon devoir de faire parvenir à Votre Excellence l'expression de la douleur profonde que l'Evêque de Bytown et tous les catholiques qui forment la grande majorité de cette ville, ont éprouvée en apprenant les déplorables excès dont Montréal a été le théâtre, et en particulier les outrages dont Votre Excellence a été l'objet. Je puis ajouter que s'il y a des hommes dans la Province qui accusent Votre administration, on l'insultent, la grande majorité l'approuve et que la constante sollicitude de Votre Excellence pour le bien de la province, a imprimé une vive reconnaissance dans leur cœur. Je ne puis à lui transmettre ce témoignage, s'il peut apporter à son cœur quelque soulagement au milieu de l'amertume dont il est abreuvé, je m'estimerai heureux de le lui avoir donné.

Je suis avec le plus profond respect,

Milord De Votre Excellence,

Le Très-Humble et Très-obéissant serviteur,
JOS. EUGENE, Evêque de Bytown.

REPONSE.

Monsieur, — Le Gouverneur-Général a reçu avec un sincère plaisir votre adresse, exprimant tant de votre part que de celle des habitants catholiques de Bytown en général, le regret que causent les déplorables événements qui ont récemment déshonoré la cité de Montréal, et témoignant votre confiance dans l'administration du gouvernement de la province par Son Excellence.

Le désir le plus sincère et le vœu le plus ardent de Son Excellence seront toujours d'administrer le gouvernement de cette colonie de manière à mériter l'estime et la confiance de tous les bons sujets de Notre Gracieuse Reine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,
J. LESLIE, Secrétaire.

Le Très-Révérénd Evêque catholique de Bytown.

A l'adresse des membres de l'Eglise et congrégation Baptistes de Woodstock dans le Haut-Canada, signée par le pasteur et deux diacres, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur, — L'adresse signée par vous et les membres de l'Eglise et de la Congrégation Baptiste à Woodstock, a été reçue et mise devant le Gouverneur-Général, auquel il a plu d'ordonner de faire la réponse suivante :

Votre assurance d'attachement à Notre Gracieuse Souveraine, et de confiance dans l'administration du Gouvernement de la Province par Son Excellence, lui causent beaucoup de satisfaction. Les derniers événements n'ont pas ébranlé la foi de Son Excellence dans la loyauté et le patriotisme du peuple du Canada. Chaque jour offre à Son Excellence de nouvelles preuves de la vérité de votre assertion qu'une très grande majorité du peuple du Canada entretient les mêmes sentiments loyaux qu'exprime votre adresse. Son Excellence désire en même temps que je vous remercie pour les vœux que vous faites pour elle.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire

Le Révd. W. H. Landon, Woodstock.

A l'adresse des habitants du township de Wickham comté de Drummond, signée par 87 personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

Monsieur, — J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de vous prier de faire parvenir aux habitants du township de Wickham, ses plus vifs remerciements pour leur Adresse loyale et dévouée que vous avez présentée.

Son Excellence voit dans les sentiments exprimés dans l'adresse des habitants loyaux de Wickham, cet amour de l'ordre, ce respect pour la suprématie de la loi, et ce dévouement à Notre Bien-aimée Souveraine, qui caractérisent de la manière la plus noble les bons sujets et les bons citoyens, et de l'existence desquels dépend essentiellement l'avancement matériel et moral de la prospérité du peuple de cette province.

Son Excellence désire que j'exprime aux habitants de Wickham ses remerciements cordiaux pour l'offre zélée du service que contient leur adresse, et que je les assure qu'il compte entièrement sur leur disposition et leur habileté pour coopérer à soutenir le gouvernement de Sa Majesté, et les institutions libres du pays.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

R. A. Watts, éc., M. P. P., Montréal.

A l'adresse de l'Institut des artisans de Carleton Place, districts de Bathurst, signée par le président et le secrétaire S. E. Lord Elgin doit répondre dans les termes suivants :

Monsieur, — J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre au Gouverneur-Général l'adresse des Officiers en charge et des Membres de la Bibliothèque et de l'Institut des artisans de Carleton Place, transmise avec votre lettre du 7 courant.

Son Excellence m'enjoint de vous dire en réponse, qu'elle a lu les sentiments qu'elle exprime avec un sincère plaisir.

Les efforts constants et le désir sincère de Son Excellence depuis qu'elle a pris les rênes du gouvernement de cette province, ont été d'administrer le gouvernement d'après des principes strictement constitutionnels et il est très-agréable pour Son Excellence de voir que les efforts qu'elle a fait pour atteindre ce but, ont jusqu'ici reçu l'approbation de la grande masse des habitants respectables et intelligents de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des habitants du village de Maitland signée par 60 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Messieurs, — Son Excellence m'enjoint de vous informer qu'elle a reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des habitants du village de Maitland et de ses environs, transmise avec votre lettre du 10 courant, exprimant leur entière désapprobation des procédés récents d'une population factieuse à Montréal, et leur entière confiance dans l'administration du Gouvernement du Canada par Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

William Garvey, Ecuyer, Maitland.

A l'adresse des habitants de la Paroisse de St. Césaire, signée par M. le curé et 937 autres personnes, S. E. Lord Elgin a bien voulu répondre comme suit :

Messieurs, — Je suis sincèrement reconnaissant des sentiments bienveillants que vous exprimez à mon égard et je partage votre étonnement et votre réprobation au sujet des excès qui viennent d'être commis dans la cité de Montréal.

Fort du témoignage de ma conscience et assuré de la confiance du peuple de la Province dont je reçois des preuves nombreuses et flatteuses, je suis bien résolu à suivre une marche ferme et impartiale qui rendra je l'espère, plus que jamais chers aux habitants de ce pays les liens qui les unissent à la mère patrie.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

MELANGES RELIGIEUX

MONTRÉAL 22 MAI 1849.

M. Courjault, missionnaire à Bourbonnais, à quelques lieues de Chicago, et où se trouve une colonie d'un millier de Canadiens, nous a adressé la lettre suivante que nous nous faisons un vrai plaisir de publier.

M. Courjault demande l'aumône du catholique Canadien en faveur du Canadien émigré à Chicago, et qui a besoin d'un temple pour prier et adorer Dieu. Nous sommes certain que nos compatriotes ne demeureront pas sourds à l'éloquent appel de l'excellent missionnaire, et qu'ils se hâteront de faire parvenir, soit à l'évêché de Montréal soit à nos bureaux, les aumônes qu'ils veulent faire pour la construction de cette nouvelle Eglise. — Voici maintenant la lettre de M. Courjault :

Monsieur l'Editeur.

Seriez-vous assez bon pour donner place dans les colonnes de votre journal à un appel, de ma part, à la généreuse sympathie des habitants de cette cité en particulier et en général de toutes les âmes bienveillantes et intéressées à tout ce qui peut avancer le succès de la sainte cause catholique.

Vous savez et tout le monde sait, que l'an dernier, l'émigration canadienne vers l'Ouest des Etats-Unis a été immense et selon toute apparence, elle ne sera pas moindre l'année actuelle. En quittant leur patrie, pour la plupart, ces émigrants aiment à mettre leurs entreprises et leurs projets sous la garde de la religion dont, en Canada ils ont tant de fois subi les douces influences; et arrivés au lieu de leur destination, ils aimeraient à retrouver encore ces consolations dont ils n'ont quelquefois jamais eu un besoin aussi pressant. Malheureusement il n'est pas en notre pouvoir de répondre, pour le présent, à leurs pieux desirs, les ressources pécuniaires nous manquent. En quittant leur patrie, ils ont laissé des paroisses généralement pauvres de temples catholiques, munis de tous les objets au moins essentiels au service divin. En retour, que trouvent-ils sur nos plages ? Quel-

ques prêtres disséminés de loin en loin, sans églises, sans vêtements sacerdotaux, manquant presque partout sur ce point du strict nécessaire : la vue nouvelle pour eux d'une si grande pauvreté, frappe leurs esprits, les déconcerte, quelquefois même pour eux va jusqu'au scandale. Dans le diocèse de Chicago, état des Illinois, la population catholique des cinq dernières années est montée de dix mille à quatre-vingt mille dispersés sur une superficie de 150 lieues sur 119. Quelques églises et chapelles ont déjà été construites en différentes localités ; mais elles sont loin de répondre à l'exigence des besoins. Je ne suis point pour prêcher au peuple canadien la manie d'émigrer, pas plus que je n'aime à les en voir détourner par des raisons que la vérité et la délicatesse réprovent. Toutes les fois que j'ai été consulté à ce sujet, j'ai répondu, que les Canadiens qui étaient bien chez eux devaient y rester ; que ceux qui pouvaient se fixer sur la terre du Canada encore en disposition feraient bien d'y établir leurs familles, continuant de vivre au milieu d'une population dont ils comprennent le langage et sous une législation qui ne leur est pas nouvelle. Malgré mes observations, l'affluence a été nombreuse, elle continue, elle continuera, c'est un fait que nous devons prendre tel qu'il est, et en tirer le meilleur parti possible. Pour mon propre compte, je ne doute pas que le Canada ne soit par la divine Providence désigné dans le nombre de ces peuples qui vont placer le flambeau de la foi dans ces pays nouveaux du nord-ouest de l'Amérique, et en s'y fixant, en prendre possession au nom du catholicisme. Selon toute prévision dans le diocèse de Chicago seulement, avant la fin de la belle saison, la population catholique est pour augmenter au moins de trente mille. A Bourbonnais, où je suis stationné, je ne trouvais au premier mai 1847, que 59 familles ; à la fin de l'automne, le nombre était de 108. Et lorsque la dernière navigation terminait, je vis autour de moi 1,300 Canadiens catholiques, sans compter cent autres familles fixées à Avondale, distance de 18 lieues de Bourbonnais. Depuis mon départ, tous les steamers que j'ai rencontrés sur les lacs étaient chargés de Canadiens émigrant à Bourbonnais. De sorte que dire à vos lecteurs la vraie population actuelle serait chose impossible ; mais ce que je puis leur dire par votre intermédiaire, c'est que, pour un si grand nombre et ce qui nous fait présager la richesse des terres de notre place, nous n'avons pour les réunions du culte et la célébration des saints mystères qu'une pauvre misérable chapelle en brouillis de trente pieds sur vingt, ouverte à tous les vents, le petit nombre qui pourraient s'y loger ne pouvant, en hiver, supporter le froid qui s'y fait sentir. Ni, en été, la force du soleil et du vent.

Nous n'avons tout qu'une voix, qu'une demande, c'est une église qu'il nous faudrait. Les ressources nous manquent !! La plupart en effet de nos nouveaux colons, sont partis, classés par une extrême pauvreté ; d'autres ont survécu, en partant, les débris d'un avoir qui finissait, et dans les circonstances du moment, ils sont tous généralement pauvres. Au nom de tous, comme leur pasteur, je viens demander une faible aumône aux ames dévouées aux intérêts de la religion comme aussi de leurs concitoyens. C'est à des catholiques que je demande pour des catholiques, c'est à des Canadiens que je m'adresse en faveur d'une portion de Canadiens. L'aumône que je sollicite est pour élever au Dieu dont tous attendent des bénédictions, un temple où de nombreux fidèles viendront lui rendre le culte qu'il réclame, et en même temps prier pour ceux qui auront compris tout le prix de la charité que nous venons solliciter auprès d'eux. Ils répondront également aux desirs exprimés de nos frères séparés vivant au milieu de nous, lesquels appellent de l'ardeur de leurs vœux et même de leurs sacrifices (car dans notre entreprise ils nous secondent généralement), l'érection d'un édifice, où disent-ils, il pourrait venir assister ce que c'est que l'Eglise catholique ; et où ils sauraient comme ailleurs, plusieurs viendraient échanger leurs opinions pour la vraie foi et renouer à tout système humain en matière religieuse, embrasser la vérité apportée du ciel par le fils de Dieu.

Agréer, M. l'Editeur, l'assurance du profond respect avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

R. COURJAULT, Ptre.

Miss. de Bourbonnais.

Montréal, le 19 mai 1849.

P. S.—La Minerve voudrait-elle bien reproduire cette correspondance.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Samedi matin, M. J. B. E. Dorion est paru devant la police correctionnelle ; il était accusé d'assaut et de batterie par M. H. L. Langevin.

M. Langevin et M. Belling (avocat) ont comparu comme témoins, et ont été transposés par M. Papin, avocat de l'accusé. Après quoi, M. Papin a présenté la défense de l'accusé, et M. Courso, avocat du demandeur, a répliqué. M. Courso a fait sentir tout l'odieux de la conduite de M. Dorion ; il s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction de toutes les personnes présentes. Quant à l'avocat du défendeur, nous ne ferons pas de remarques à son sujet ; à ceux qui l'ont vu et entendu en cette circonstance, à en juger.

Comme il était midi et demi, lorsque les avocats ont eu fini de plaider la cause, Narcisse Amiot, Ger., le Juge de Paix, a remis à hier à prononcer le jugement.

Hier, à dix heures, M. Amiot a détaillé les faits de la cause ; il a déclaré que l'assaut et la batterie de M. Dorion n'était pas justifiable. Mais il a ajouté que comme le coup donné par M. Dorion n'avait porté que sur la cheville sans frapper le demandeur, l'assaut était moindre. Quo'en conséquence, il condamnait M. Jean-Baptiste Eric Dorion, Directeur Gérant de l'Avenir, à vingt-cinq chelins d'amende et aux dépens. Ce qui fait un total d'environ \$10.

Nous avions d'abord intention de faire quelques remarques au sujet d'un article du journal de M. Papineau, en réponse à la belle lettre de M. Chiniqy, publiée dans les Mélanges de vendredi. Mais M. Chiniqy paraissant vouloir répondre directement à l'Avenir, comme il le dit dans sa lettre, nous nous abstenons de longs commentaires, parce que cette cause ne saurait être en meilleures mains qu'en celles de M. Chiniqy lui-même. Nous ferons seulement remarquer aux lecteurs catholiques que l'Avenir continue à déblâter contre notre respectable clergé, et même contre Mgr. l'Evêque de Montréal. Malgré cela, cet excellent (!) journal dit qu'il

respecte notre clergé, qu'il sera toujours reconnaissant des sacrifices que ce clergé a faits pour l'éducation en ce pays et pour les établissements de charité qu'il a fondés en Canada. Nous ne savons si nous nous trompons, mais toujours est-il que nous trouvons la reconnaissance des rédacteurs de l'Avenir d'une trempe toute particulière ; au reste, chacun sa façon.

L'Avenir ajoute qu'il regrette d'avoir à dire que notre clergé n'est pas démocrate ! Les rédacteurs se méprennent ; notre clergé est démocrate à la façon de Pie IX, mais il n'est pas démocrate à la façon des révolutionnaires romains, les communistes de Paris, des émeutiers de Montréal, et enfin de l'Avenir. S'il était démocrate selon le mode de ces derniers, il faudrait dire qu'il est démagogue. Or, le clergé démagogue est une absurdité, une impossibilité, un rêve criminel.

Voilà pourquoi le clergé catholique s'oppose à l'Avenir. Les prêtres ne peuvent souffrir ni permettre les doctrines anti-catholiques, non plus que les doctrines démagogiques et contraires à l'ordre et à l'existence même de la société.

Quant aux motifs qui ont porté certains hommes de Montréal, hommes aux idées révolutionnaires, à offrir leurs services au gouvernement, nous les avons déjà appréciés, et nous avons fait voir qu'il y avait au fond de zeli autre chose qu'un pur amour de l'ordre.

Pour ce qui est de la diminution de patronage qui a lieu pour le journal précité, nous trouvons certaines réparations fort attendrissantes. Mais en vérité nous ne pouvons déplorer ce renvoi de souscriptions ; car il est un indice que les bonnes doctrines font des progrès parmi nous, et que les mauvais principes n'y trouvent que le mépris et la réprobation des honnêtes gens. Nous sommes de plus bien convaincu que ce renvoi de souscriptions ne fera qu'augmenter, lorsque les lecteurs liront dans l'Avenir que les rédacteurs de cette feuille-là "n'ont pas changé d'opinion sur la question d'Autriche." C'est à dire que les fondres de l'excommunication sont usés, que le traité des conciles est vieilli, que Pie IX tient une conduite condamnable, et que les républicains français sont des misérables de vouloir intervenir en faveur du Souverain Pontife. Voilà en peu de mots la doctrine des penes mécontents de Montréal ; que la public apprécie ces sentiments-là.

Onze des députés, venus du Haut-Canada pour présenter des adresses à Lord Elgin, et qui se trouvaient au dîner à l'hôtel Têtu, viennent de publier dans le Pilot un récit de ce qui s'est passé alors, (ce récit est à peu près semblable à celui que nous avons déjà publié). Ils finissent par les paroles suivantes :

"Nous n'avons jamais été témoins d'un outrage plus gratuit et plus dégradant contre le droit de la société, et contre la décence ordinaire de la vie civilisée ; et cet outrage, à la honte éternelle de Montréal, a été commis non par d'ignorants et misérables individus, mais par des hommes occupés en apparence une position honorable dans la société ; c'est ce que nous apprenons de ceux qui étaient au milieu des émeutiers, et qui avaient assisté avec eux, ce soir-là, à une assemblée de la LIGUE !! Un pareil outrage de la part des émeutiers de Montréal, afin d'empêcher une expression d'opinion de la population Anglaise du Canada occidental dans la crise actuelle, ne fera qu'augmenter le désir de maintenir les autorités constituées de cette province !"

Vendredi, vers onze heures du soir, le feu s'est déclaré sur la rue de la Montagne dans un hangar ou abri qui a été entièrement consumé. On croit généralement que c'est l'œuvre d'un incendiaire. Un corps de la nouvelle police, qui n'est sur pied que depuis 5 ou 6 jours, s'est rendu sur les lieux ; mais une bande de malfaiteurs organisés et plus nombreux que la police, a attaqué celle-ci et la forcée à se retirer. Il n'en sera pas ainsi, aussitôt que ces nouveaux gardiens de la paix auront été en service régulier pendant quelques semaines.

Comme on a pu le voir par nos dernières feuilles et comme on le voit par celle-ci, les adresses continuent à arriver de tous côtés à S. E. le gouverneur-général. Il ne faut pas se laisser ; tout le pays doit suivre cet exemple ; toutes les paroisses, tous les villages, tous les comtés, toutes les villes doivent adopter de semblables adresses. Si quelque chose doit encourager à en agir ainsi, c'est la découverte complète qui jusqu'ici a eu lieu partout où il s'est trouvé des torcs. Que le même succès suive partout, les efforts des libéraux, et que tous les gens malveillants aient partout le dessous.

Notre correspondant de St. Césaire voudra bien nous excuser, si nous ne publions pas les procédés de l'assemblée qui s'y est tenue sous la présidence de M. Louis Turcot, curé du lieu. C'est une règle que nous suivons relativement aux assemblées qui ont lieu en ce moment par tout le pays, par la raison bien simple que notre feuille ne pourrait suffire pour les insérer. Nous publions aujourd'hui la réponse de Son Excellence à l'adresse des habitants de St. Césaire. Qu'il nous suffise d'ajouter que l'assemblée, qui a adopté cette adresse, était très nombreuse, et que pas moins de 918 personnes l'ont signée. C'est à quelque chose que fait honneur aux braves et intelligents habitants de cette partie du pays.

Judi prochain, 21 du courant, est le jour anniversaire de la naissance de Notre Très Gracieuse Souveraine. Si le temps est beau, on nous dit qu'il y aura une revue des troupes.

Le Register de Montréal dit que le but du voyage de l'hon. F. Hincks, en Angleterre, est de négocier la vente des bons provinciaux, et de contrebalancer les effets désastreux des outrages commis à Montréal par M. M. les loyaux.

Nous voyons avec plaisir que Simon Elliott Fraser, éc., seigneur de la Rivière du Loup, vient d'être admis à la pratique du barreau. Nous ne savons pas si M. Fraser se propose de pratiquer ; mais nous pensons au moins que ses talents le feraient remarquer dans sa profession. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Il vient d'arriver à Québec un vaisseau contenant 300 immigrants, qui n'ont pas un seul sou pour se rendre à leur destination. C'est le comte Fitzwilliam qui les a

fait embarquer. Sans doute que le bon Lord n'aimait pas de les voir sur ses terres, et que c'est là pourquoi il en fait don au Canada!

A Vandrevil, M. Chiniqy vient de recevoir de la Tempérance 2000 personnes. Dans le Comité de Vandrevil, il y avait précédemment 36 Auberges; on n'en trouve plus que 4.

Nous regrettons d'avoir à annoncer que l'émigration de nos compatriotes continue encore cette année. Hier, 20 à 25 d'entre eux ont traversé Montréal, en route pour Chicago.

Nous voyons que le Morning Courier de ce matin est littéralement furieux, de ce que le Times de Londres continue un nouvel article en faveur de la grande masse du peuple du Canada. Nous en parlerons plus au long vendredi prochain.

Quelques tories continuent à renvoyer leurs commissions comme magistrats et officiers de milice. Ce sont des places non-rémunérées! Ça explique ces résignations!

Le 20 du courant, a été célébré à la Cathédrale de Québec le 59e anniversaire du Sacre de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec. C'est S. G. Mgr. de Sidyme qui a officié; et, après la messe, Mgr. l'Archevêque a entonné le Te Deum.

George Brown, écrivain, rédacteur du Globe de Toronto, vient d'être condamné aux assises de London à payer £30 de dommages à John Prince, M. P., qui le poursuivait pour libelle. M. Brown en appelle à la cour d'Oyer et Terminer, et a tout espoir de voir ce jugement renversé.

Le Toronto Herald, qui depuis l'incendie à Toronto avait cessé de paraître, vient de voir de nouveau le jour. Nous souhaitons plein succès à notre confrère réformiste.

Des nouvelles de New-York nous apprennent que le choléra y est entièrement disparu.

Nos journaux de Toronto nous apprennent que le choléra était à Cincinnati; ce qui veut dire, à deux journées et demie de Toronto.

Quant à Québec, la santé publique y est bien bonne. Il en est de même à la Grosse-Île, où il ne se trouvait ces jours derniers que 7 malades du typhus ou de la dysenterie.

Les tories du Nouveau-Canada, ont tenté de brûler Lord Elgin en effigie. Mais les libéraux sont allés à leur rencontre, leur ont enlevé leur effigie, et puis les ont renvoyés chez eux avec quelques yeux noirs. C'est le Herald de King-ton qui nous apprend ce fait.

Il y a eu à Watertown, E.-U., un grand incendie qui a détruit de 100 à 120 édifices; la perte est estimée à \$250,000.

Le Freeman's Journal de New-York rapporte qu'un de ses échanges d'outre-mer annonce que Pie IX se propose de se rendre à Avignon, où il convoquerait un concile oecuménique.

Le 18 courant, la ville de St. Louis, Missouri, a eu la moitié de sa partie commerçante consumée par un violent incendie, qui a détruit aussi cinq banques et 27 bateaux à vapeur.

A l'incendie de St. Louis, toutes les imprimeries anglaises, excepté celle de l'Union, ont été détruites par le feu, qui a originé dans un bateau à vapeur. La perte est estimée à cinq millions de piastres!

Les diocèses de New-York, de la Nouvelle Orléans et de Cincinnati vont devenir des Archidiocèses. C'est au moins la suggestion que fait le concile provincial des États-Unis. On ajoute que Mgr. Hughes serait nommé primate d'Irlande.

Il y a eu un feu à Milwaukee; la perte s'élève à \$60,000. On croit que c'est le fait d'un incendiaire.

Le steamer Empire se rendant à New York vient de faire naufrage; on pense que pas moins de 100 personnes y ont péri. Il pése de graves soupçons sur la tête du pilote.

Les "Réflexions préliminaires des vrais principes politiques," par M. Clément Dumessil, sont reçues; nos remerciements à l'auteur. Nous devons remettre à ce parler, après la clôture du parlement.

Nous attirons l'attention spéciale aux procédés de la chambre d'assemblée qui se trouvent dans notre feuille de ce jour.

M. D. M., Québec, reçu lettre et remise; continuez; c'est très acceptable; nos remerciements.

M. V. G., Trois-Rivières, reçu lettre et remise; vos informations sont très-satisfaisantes; bien des remerciements.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 18 mai 1849.

L'hon. M. De Blaquière propose une motion qui a pour but de présenter une adresse à Sa Majesté la reine au sujet de l'état de la province; et, vu que, depuis 8 ans que l'union existe, cette union n'est satisfait ni le Haut ni le Bas-Canada, de déterminer si une dissolution de l'union ne rendrait pas la paix à ce pays; et dans ce dernier cas de vouloir bien adopter telles mesures qu'elle jugera les plus propres à assurer sa souveraineté dans cette province, en même temps que la paix et le bonheur des loyaux sujets qui s'y trouvent. Cette motion a donné lieu à un long débat de trois à quatre heures; et finalement l'hon. M. De Blaquière l'a retirée!!

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 5 mai 1849.

L'hon. M. Lafontaine rapporte le bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instru-

ments ayant rapport aux biens-fonds, dans le bureau d'enregistrement à Montréal, tel que grossy le 23 avril dernier, et le dit bill grossy est la pour la troisième fois et passé. Sur motion de l'hon. M. LaFontaine, le bill pour établir une cour ayant juridiction dans les affaires criminelles et autres, portées en appel—est renvoyé à un comité spécial (MM. LaFontaine, Badgley, Polette, Chabot et Dumais) pour s'enquérir du contenu d'icelui, y compris les amendements qui peuvent y avoir été faits, soit par la chambre soit par le comité auquel il a été renvoyé, lorsque les délibérations de la chambre furent interrompues par les actes de violence du 25^e jour d'avril dernier. Un message est reçu du conseil législatif, adoptant le bill du pont suspendu de Queenston avec des amendements; Et les bills suivants sans amendement: Bill pour révoquer les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en tant qu'elles ont rapporte aux districts de Québec et de Gaspé et parti du district des Trois-Rivières; Bill pour exempter les officiers de l'armée et de la marine et autres personnes employées au service de sa majesté, du paiement des taxes de péages sur les chemins à barrières, en cette province; Bill pour révoquer certains actes y mentionnés et pour amender, consolider et réduire en un seul acte les diverses dispositions législatives maintenant en force pour régler les élections des membres pour représenter le peuple de cette province, dans l'assemblée législative d'icelle. M. Beaubien rapporte les amendements faits en comité, hier, au bill de la maison de la Trinité de Montréal, lesquels sont adoptés, et ordre est donné de grossy le bill.

Mercredi, 16 mai 1849.

Un message est reçu du conseil législatif adoptant les deux bills suivants sans amendements, savoir: Bill pour incorporer l'association appelée la congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec; Bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé, "Acte pour mieux faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en nature dans les seigneuries et fiefs dans le Bas-Canada en celle de franc-aleu roturier;" et le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change et billets promis-oires à l'intérieur et aux prêts qui s'y rapportent et aux lettres de change à l'étranger en certains cas avec plusieurs amendements; Et aussi les deux bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette chambre, savoir: Bill pour pourvoir à l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le Canada Gazette seulement; Bill pour incorporer l'archevêché et les évêchés catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada.

Vendredi, 18 mai 1849.

Le bill de l'université a subi sa troisième lecture sur une division de 43 contre 14 et après la perte de plusieurs amendements tories. Le bill pour amender les lois de la maison de la Trinité de Québec a été lu pour la 3e fois et a passé. La chambre est ensuite entrée en comité sur les subsides, et a adopté plusieurs items.

Samedi, 19 mai 1849.

L'hon. Henry Sherwood propose des résolutions, ayant pour but de présenter une adresse au gouverneur général, portant qu'il est désirable que le siège de la législature soit 4 ans à Québec et 4 ans à Toronto, et que Montréal cesse d'en jouir après la présente session. M. Galt a proposé de remettre à plus tard la considération de cette motion; négative par 27 voix contre 36.—M. Sherwood de Brockville a proposé simplement d'ôter le siège du gouvernement à Montréal; négative par 33 contre 38.—M. McDonald fit motion de choisir Kingston pour siège de la législature; négative par 10 voix contre 50.—M. Lyon proposa ensuite Bytown; négative par 13 voix contre 47. La motion principale, alors mise aux voix, fut emportée par un vote de 34 voix contre 29. Ensuite il fut proposé une adresse basée sur les résolutions que la chambre venait d'adopter; elle fut emportée par la division suivante:

Pour:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Blake, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Canehon, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Ferguson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin, Lemieux, Marquis, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Sherwood de Toronto, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Watts and Wetenhall.—34.

Contre:—Messieurs Beaubien, Bell, Cartier, Cryster, Davignon, De Witt, Drummond, Damas, Egan, Flint, Galt, Gungy, Holmes, LaFontaine, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, Sir Allan McNab, Malloch, McConnell, Nelson, Papineau, Prince, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, et Viger.—29.

Ainsi, la législature a décidé que le siège du parlement serait: alternativement à Québec et à Toronto.

OPINION DE LA PRESSE.

(Du Spectator de Londres, Angleterre.)

Il ne faut pas perdre de vue le fait suivant: quand le bill (l'indemnité) a passé dans la chambre d'assemblée, il a été soutenu par une vraie majorité de membres d'origine anglaise. Ce n'est donc pas un bill aussi exclusivement français qu'on le dit. La violence de l'opposition parait se concentrer dans des hommes tels que Sir Allan MacNab, le colonel Prince et quelques autres dépositaires du vieux feu tory; et sans doute qu'autour d'eux règne toujours un incendie! Mais ce n'est pas LA le Canada!!!

(Du Signal de Huron, Haut-Canada.)

Vous devez savoir que le torisme a été le fléau du monde civilisé; que le sens littéral de ce parti-là est d'élever et de soutenir quelques individus dans une luxuriante indolence, aux dépens des richesses, des labours et de l'honneur de la grande masse du genre humain.... Sauvez-vous bien que ces serres émetteurs de Montréal sont les mêmes que ceux qui tout dernièrement étaient harangués, approuvés, et applaudis par Sir Allan MacNab et l'hon. George Moffatt, lorsque ces émetteurs brûlaient en effigie l'hon. M. LaFontaine. Il ne faut pas se laisser effrayer par l'apprehension d'une nouvelle rébellion en Canada. Le torisme est trop faible pour rien produire de sérieux. Les tories calculent sur l'appui des classes ouvrières pour monter au pouvoir et les souler aux pieds et les mépriser. Regardons ces tories avec indignation; rions-nous de leurs promesses; qu'ils comprennent leur propre impuissance; et si nous leur retirons notre approbation et notre appui, ils mourront de leur propre faiblesse.

(Du Journal and Express d'Hamilton.)

Quelques uns des tories de "Flamborough West" incommodes des succès des personnes occupées à lire si-gar: la loyale adresse du district, ont vio à les plus sin-

ples règles de la décence, en saisissant et brûlant de longues listes de noms, destinées à cette adresse.

(De la Gazette de Québec.)

La presse de Montréal a oublié que dans la province la population a deux parties constituantes; rendre l'une soumise à l'autre, serait tyrannique et odieux. Ces deux peuples vivent maintenant et ont depuis 90 ans vécu ensemble, ils doivent vivre ensemble; un parti ne peut pas être submergé par l'autre; il faut qu'ils vivent ensemble, en harmonie, avec des droits égaux. Une domination anglaise ne peut pas être établie en Canada; l'histoire et les chiffres montrent trop clairement le contraire. Il n'y a pas de Français en Canada. Nous sommes tous Canadiens, quelque soit notre langue ou notre croyance. Notre attachement à la mère-patrie peut différer plus ou moins; mais notre amour pour notre propre pays est et doit être le même.

(Du Journal de Québec.)

M. de Boucherville est l'homme le plus excentrique que je connaisse. Il voulait, lui, une autre administration, s'imaginant sans doute, qu'avec un gouvernement responsable, c'est le conseil législatif qui doit prendre l'initiative, et non la branche populaire. Le gouvernement, disait-il, ne pouvait fonctionner, si on ne formait une administration, composée d'un conservateur extrême (M. Moffatt) d'un conservateur modéré (M. McGill) et d'un démocrate (M. Papineau). Le proverbe n'a-t-il donc pas raison de dire que "les extrêmes se touchent." Un violent tory et un violent démocrate, voilà les deux éléments extrêmes dont M. de Boucherville veut former un ministère puissant, suivant lui. Probablement a-t-il le mot de l'énigme, et a-t-il en, en voyant M. Papineau voter invariablement avec les tories dans la chambre, que l'ex-orateur serait prêt à faire partie d'un ministère ou serait M. Moffatt et McGill! Dans tous les cas, il ne ferait pas pire que son frère, M. D. B. Papineau.

(Du même journal.)

M. Papineau se répandit, l'autre jour, en violentes invectives contre le clergé, contre ce même clergé qu'il méprisait en 1835 et 1836, et qu'il vantait et glorifiait autre mesure en 1848. Tout le monde de se demander la raison de ce nouveau changement: "Rien de plus naturel, pourtant, disait quelqu'un; M. Papineau méprisait et calomniait le clergé en 1835, parce que le clergé, qui prévoyait les dangers de sa politique violente, ne marchait pas avec lui; il glorifiait et défiait presque le clergé en 1848, parce qu'en 1848 il voulait attirer à lui le clergé dont l'influence eût été d'un grand secours à ses projets ambitieux et égoïstes;—son ancienne antipathie pour le clergé lui revient en 1849, parce que le clergé est l'ennemi du désordre, et surtout parce qu'il croit que c'est le clergé qui est cause que les projets de résolutions et d'adresses, qu'il avait envoyés à son comité, ont été rejetés et remplacés par d'autres d'une nature plus significative et plus ministérielle." Mais n'est, soyez-en sûr, que le commencement de la fin.

(Du Pilot de Montréal.)

Nous aimons la franchise de la Gazette (de Montréal) qui conseille à ses amis de prendre garde à ce qu'ils disent en présence du magistrat de police, M. McCord. Nous prenons acte de l'admission qu'elle fait, que son parti a des secrets qu'il ne voudrait guère voir divulgués, dans le cas où ils formeraient le sujet d'investigations judiciaires.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Pendant qu'à Montréal, les bâtisses du parlement, les archives du pays, de magnifiques bibliothèques, les propriétés des hommes publics et des citoyens disparaissent sous le feu de l'incendie, un spectacle d'un genre bien différent se fait voir au sein de nos campagnes. Au lieu d'actes de destruction ce sont des œuvres d'édification qui s'y opèrent tous les jours. Les enfants du sol, (... que, dans ce moment, une misérable faction parait vouloir frapper au cœur, parait vouloir anéantir...) apprennent par l'économie et le renoncement à des usages pernicieux, à devenir plus prospères et à s'assurer sur leur terre natale la position respectable qui leur est due à tant de titres. Ces heureux effets que l'on voit s'opérer partout et qui sont de nature à assoir notre nationalité et notre bien-être sur des bases solides et durables sont dus aux prédications chaleureuses de l'infatigable apôtre de la tempérance. Ces prédications n'ont pas, comme les discours brûlants qui se prononcent dans les conciliabules de la capitale, l'effet de faire promener la torche incendiaire sur les édifices publics et privés, mais elles ont celui de faire incendier le vin et le whisky, d'en faire des feux de joie. M. Chiniqy vient de parcourir le comté de Vandrevil, et partout il a obtenu un succès magnifique. Le peuple Canadien en masse veut faire entre ses mains sur l'autel la religion et de la patrie, le sacrifice des liqueurs spiritueuses. A St. Polycarpe où il a été entendu avec bonheur pendant trois jours, 2,200 Canadiens ont voulu se réunir à la phalange déjà si considérable des associés de la tempérance. Voici l'adresse qui lui a été présentée à son départ par J. Lantier, écrivain, M. P. P.

Monsieur.—Au nom de tout ce peuple qui vous entoure et qui, depuis trois jours, a su recueillir avec tant de consolation et de bonheur les paroles éloquentes et chaleureuses qui sont tombées de votre bouche, je viens vous prier d'accepter l'expression de notre sincère gratitude pour le bien que vous venez d'opérer au milieu de nous. Ce que votre voix patriotique a déjà opéré en cent lieux divers, elle vient de l'opérer ici. Vous nous avez fait le procès des liqueurs spiritueuses, et nous avons voulu prononcer nous-mêmes le jugement, en leur jurant à vos pieds une haine éternelle. Puisqu'il nous est donné de vous adresser quelques mots, nous ne laisserons point votre patience et ne blesserons point votre modestie par des éloges fastidieux; la presse aux cent bouches la fait sur tous les tons, et quand on sait les mériter aussi bien que vous, le cœur est l'esprit souffrant à les recevoir. D'ailleurs, que pourrait notre faible voix, au milieu de ce concert de bénédictions qui sort encore des plus nobles poitrines au sein de la capitale et qui, se promenant d'un bout à l'autre de la cité, fait entendre ses échos jusques dans les campagnes les plus reculées de ce beau pays que vous aimez tant. Allez donc, cher et digne apôtre, entraîné sous vos religieux drapeaux, ceux de vos compatriotes qui n'ont pas encore eu l'avantage de vous entendre, et ensemble nous béniront à jamais et transmettrons avec bonheur à nos derniers neveux, un nom

grand, patriotique, et glorieux comme la cause avec laquelle il s'est identifié, et qu'il sait si bien faire triompher.

Plusieurs articles remis, faute de place dans le numéro de ce jour.

DE TOUT UN PEU.

AVOCAT.—Robert Abraham; Ecr., vient d'être reçu Avocat pour le B. C.

PLUIE DE MÉDECINS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations comme médecins, etc., des Messieurs suivants: G. N. Buxton, J. P. Marr, F. Challinor, G. C. Wood, J. M. Quessels Jos. Carrier, F. B. Going, J. Walle, C. G. Morre, J. A. Crevier, J. A. Tournant, H. A. Rolland, J. E. Provost, J. G. Bethune, A. Brisson, or C. A. Coates, Evoyers.

BONS PROVINCIAUX.—Le 18 courant, il avait été émis pour £334,087 de bons provinciaux; il en était rentré pour £202,192, il y en avait encore en circulation pour £131,895.

TOWNSHIP.—Une proclamation dans la Gazette Officielle érige un nouveau township sous le nom de township de Sheen, dans le district de Montréal.

CONVERSIONS.—Le Tablet de Londres nous apprend que durant la semaine sainte 14 personnes ont fait abjuration du protestantisme et été reçues dans le saint de l'église catholique, à Londres.—Dans la même semaine, Madame Alger et Mademoiselle Emma Alger, du comté d'Essex, sont aussi entrées dans le saint de l'église catholique.

LE CHOLÉRA.—Tout en continuant à régner à la Nouvelle-Orléans, le choléra semble remonter le cours du Mississippi avec une rapidité menaçante. A St. Louis, on comptait le 9 jusqu'à vingt mort par jour. A Louisville, l'épidémie exerce ses ravages dans les quartiers populeux et habités par la basse classe du peuple. A Cincinnati, elle a fait assez de progrès pour que le conseil de salubrité se soit déclaré en permanence, et le rapport qu'il a publié le 12, recense cinquante cas nouveaux et cinq décès dans les 24 heures. Nous devons ajouter que les médecins ne sont pas d'accord sur la nature de la maladie, et que beaucoup d'entr'eux le voient dans le prétendu choléra qu'une dysenterie maligne.

Courrier.

INDE ANGLAISE.—Les Anglais ont fait déposer les armes à 16,000 Sikhs, ce qui met fin à la guerre. Le nombre de canons qu'ils leur ont pris est de 155 pièces. On ne sait pas encore si le Panjab va être annexé aux possessions anglaises.

DECÈS.

A Montréal, dimanche dernier, à l'âge de 52 ans, François Trudeau, Ecr., frère de M. le grand Vicair Trudeau, Joyon du chapitre de la Cathédrale.

En cette ville, le 19 courant M. J. B. Lefebvre, ancien et respectable citoyen de cette ville, à l'âge de 69 ans et 4 mois.

A Québec, le 15, Demoiselle Jane Finley, la plus jeune fille de Robert Young, Ecr., surintendant des Pilotes, à 19 ans.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des Graines.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table listing various types of seeds: Artichauts, Brocoli, Capucines, Cerfeuil, Laitue, Moutar es, Persils, Raves, Saffran, Epinards, Tabacs, Fèves rouges, Asperges, Betteraves, Concombes, Sarrisettes, Al-lons, Oignons, Pomme, Rhubarbe, Sage, Sarrisette, Navet, Betteraves blanches, etc. etc. etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

MOIS DE MARIE.

LES Soussignés viennent de mettre en vente une actuelle et très jolie édition du MOIS DE MARIE, petit format contenant les prières de la Messe, l'Épître du Dimanche le Chemin de la croix. Prix 75 cts la douzaine.

Rue St. Vincent No. 3, 17 avril 1849. E. R. FABRE & Cie.

DAMISPAUL, C. J. LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entrepreneurs, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; et tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que la précédente, est terminée l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'externes, du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS. Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE. Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre conformément aux exigences. 6d. de plus des retardataires.—15 Dec.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 12 janvier 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de CHAPELEAU & LAMOTHE est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

La même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relations la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature et de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles; toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent, vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

L'atelier ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention toute particulière qui lui méritera l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc., etc.

LE REPertoire NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant servir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec nous de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamont, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Leblond, J. Drouin et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Répertoire littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous sommes à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faiblesse de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature nationale de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est à dire deux numéros par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir de nos livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Veziua, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Beaud—J. Bilalud—George de Bourneville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Charrier—Dile Odile Charrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Hout—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconay—J. Leblond—Eugène L'Éveur—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pajneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Pelletier—Ls. Plu mondon—Léon Paté—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo S. Raymond—A. S. Souland—H. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel, Père Chiquiquy, saisit l'occasion d'en informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiquiquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des progrès du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEVI.

Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le calcul ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examineurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en gros. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux derniers années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Révérends ANGUS MACDONELL, V. C., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages de 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinte, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 au 20 de juillet.

Le prix de la pension, scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, par année, est de 25\$ dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 15\$ par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 2\$. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de 1\$.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront d'accord à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'Établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen public aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposé à l'expulsion.

S'adresser au Révd. Angus MacDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIEME EDITION DU COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE ÉDITION est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais. d'formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste de chefs des départements sous l'Écécrit de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'imprimés à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'examen des ouvrages et district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chions.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandrenil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et d chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher), ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3.—fous—

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOLIE, avocat, a établi son BUREAU A No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve, Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—Gm.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE S, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois et SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes rates for six lines, ten lines, and other ad formats.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne, M. FABRE, & Cie., Libraires, VAL. GUILLET, Ec. N. P. J. M. D. MARTINEAU, Proc. V. M. F. PILOTE, Proc. Direct.